Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20261110-2026_053-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 10 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 5 novembre 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers municipaux votants **: 15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal - LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas - HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :
SADOT Jackie donne pouvoir à GONTRAN Pascal.

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 05/11/2026
Date d'affichage : 05/11/2026

A été nommée secrétaire de séance : M. GONTRAN Pascal.

Délibération n°2026-053

Objet : **Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Parcé.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)* la décision est soumise à l'avis préalable du CST *(la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),*

Compte tenu du licenciement pour insuffisance professionnelle de l'agent à compter du 8 juillet 2026, *(Exposer ici les faits justifiant la suppression, la création d'un nouvel emploi ou la modification de la durée hebdomadaire d'un poste),*

il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 24 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20261110-2026_053-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de catégorie B – rédacteur principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 35h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/09/2026,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20261110-2026_053-DE

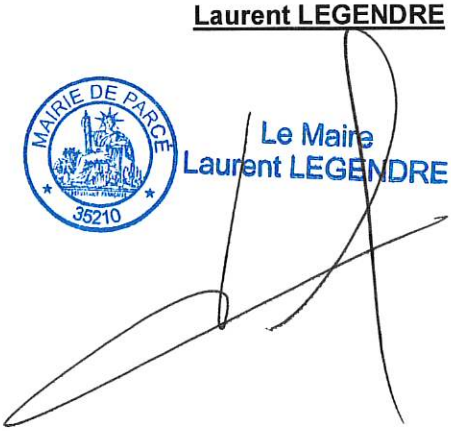
COLLECTIVITÉ PARCÉ — **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2026**

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le... Motif	Poste occupé	
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
	Filière Administrative (service administratif)							
N°2024-12-02 du 17/12/2024	Rédacteur	B	18,00	18h00	Finances Gestion du Conseil Municipal, Gestion des ressources humaines, Secrétariat des élus	17/12/2024 Motif : Promotion Interne	Titulaire	51,43 %
	Filière Technique (service technique)							
N°2021-02-04 du 09/02/2021	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00	35h00	Responsable technique		Titulaire	100,00 %
N°2025-09-08 du 16/09/2025	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	35h00	Entretien des bâtiments communaux, gestion de la salle, entretien des espaces verts, gestion de la cantine		Titulaire	100,00 %

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20261110-2026_053-DE

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.